



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUIN 2021**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 7 JUIN 2021 a été transmis aux conseillers municipaux le 31 MAI 2021, publié et affiché aux portes de la mairie.

La séance a été ouverte à 19H45 par Laurent JEHL, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : NEANT

**1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*de nommer Virginie PINOT secrétaire de séance.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) RAJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

Le Conseil Municipal

**DECIDE DE RAJOUTER**

*Les points suivants à l'ordre du jour :*

- **ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU LAVOIR ET CREATION D'UN PARKING ;**
- **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : NOMINATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2021 :**

Le Conseil Municipal

**DECIDE D'APPROUVER**

*le compte-rendu de la séance du 3 MAI 2021.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4) INFORMATIONS :**

La situation sanitaire le permettant, un feu d'artifice sera tiré depuis la zone de loisirs le 10 juillet 2021.

Si les contraintes sanitaires le permettent, le Football-Club de Matzenheim et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers organiseront un marché aux puces le 22 août 2021.

#### **5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Monsieur MEHL Stéphane et Madame MEHL Emmanuelle ont déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

- Terrain bâti cadastré section C N° 661/355, 7 rue du Moulin de 0,78 are.

Madame SCHUH Séverine, domiciliée 9 rue du Ried a déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

- Terrain bâti cadastré section C N°559/259, Heussern de 13,78 ares.

Pour ces deux dossiers,

Le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

*de ne pas exercer son droit de préemption.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **6) ACQUISITION DE TERRAIN POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE RUE DE L'ALLMEND :**

En 1997, lors de la création du lotissement « les berges du Panama », première tranche, le lotisseur a réalisé les travaux de voirie sur le périmètre du projet.

La commune en a profité pour réaliser les travaux de voirie de la rue de l'Allmend, auparavant un chemin de terre, la rue étant urbanisée depuis 1988.

L'enrobé a été réalisé sur le côté gauche de la rue en alignement avec la dernière maison du lotissement ; cependant, cet alignement a annexé une partie des propriétés privées avant le périmètre du lotissement sans opposition des propriétaires. L'acquisition des superficies nécessaires n'a pas été régularisée.

Le propriétaire de l'une des parcelles concernée demande la régularisation afin de vendre son terrain ;

La superficie concernée est de 0.29 a ; l'arpentage est en cours.

Suite à discussion avec Monsieur le Maire, un forfait de 4 000 €, recette nette pour le vendeur, a été proposé.

Le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

*D'acquérir la superficie correspondante à l'emprise actuelle de la rue de l'Allmend pour un forfait de 4 000 €, recette nette pour le vendeur.*

*D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour cette acquisition.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **7) SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE DE BENFELD :**

Le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Benfeld a envoyé un courrier aux mairies du territoire concernant des travaux de remise aux normes électriques et de remplacement du moteur de la cloche numéro 2 de leur église.

Le coût des travaux est de 6 937,62 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal

### **DECIDE**

*D'accorder une subvention de 150 € (cent cinquante euros) à la Paroisse Protestante de Benfeld.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8) REHABILITATION DE LA FERME RIEHL : AVENANTS :**

Dans le cadre de l'achèvement des travaux de la ferme RIEHL,

Le Conseil Municipal

### **DECIDE D'APPROUVER**

*Les avenants suivants :*

**LOT N° 9 SANITAIRE : AVENANT N°2 : - 7 674.00 € HT (cet avenant annule l'avenant N° 1 qui prévoyait la mise en œuvre d'un adoucisseur général option prévue au marché)**

**LOT N° 9 SANITAIRE : AVENANT N°3 : + 12 060.00 € HT (cet avenant concrétise l'adoption de l'option des adoucisseurs individuels prévue au marché initial)**

**LOT N°14 PEINTURES INTERIEURES : AVENANT N° 1 : - 800.00 € HT (travaux non effectués)**

**LOT N°01 VRD : AVENANT N° 1 : + 270.00 € HT (cet avenant concrétise l'option raccordement sur réseau prévu au marché initial)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9) TRAVAUX SUR LES TERRAINS DE PETANQUE :**

L'association « PETANQUE CLUB DE MATZENHEIM » a réalisé au cours de l'année 2020 divers travaux de rénovation des terrains pour un montant total de 8 307,24 € TTC. Les terrains sont ouverts à tous publics.

L'association sollicite une subvention communale représentant 15 % du montant TTC des travaux soit 1 083,56 € (mille quatre vingt trois euros et 56 cents).

L'association souhaite aménager un terrain de pétanque supplémentaire :

- Devis SCIERIE EHRHART 1 144.40 € HT
- Devis ENTREPRISE MP TERRASSEMENT 3 570.02 € HT

L'association sollicite une subvention de 15 % sur le HT de ces travaux d'aménagement d'un terrain supplémentaire ; la commune récupérera 85 % du montant HT des travaux auprès de l'association.

Le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

- *D'accorder une subvention de 1083,56 € à l'association « PETANQUE CLUB » au titre des travaux d'entretien réalisés en 2020 ;*
- *De prendre en charge les travaux de création d'un terrain supplémentaire et de refacturer 85 % du montant HT de ces travaux à l'association.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **10) TARIF D'IMPLANTATION TEMPORAIRE SUR LA VOIE PUBLIQUE :**

La société ARMINDO FRERES sollicite l'autorisation d'implanter des sanitaires de chantier à proximité du lotissement NEOLIA jusqu'à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal

#### **AUTORISE**

*Cette implantation qui sera facturée 100 € (cent euros) pour la durée du chantier. (le chantier devra être achevé au plus tard à la fin de l'été 2022).*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **11) ECOLES COMMUNALES : SEMAINE DE QUATRE JOURS :**

Les écoles communales et le Conseil Municipal avaient sollicité une dérogation, sur la base du décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017, pour organiser les enseignements sur quatre jours avec des journées de six heures au maximum à partir de la rentrée 2017.

Cette dérogation prend fin et une nouvelle procédure de reconduction, pour trois ans, à compter de la rentrée scolaire 2021, est nécessaire.

Le conseil d'école de l'école élémentaire « les Tilleuls » s'est prononcé en faveur de la semaine de quatre jours et a proposé l'organisation du temps scolaire suivante à partir de la rentrée 2021

- Du lundi au vendredi de 8H à 11H 30 et de 13H20 à 15H50

Le conseil d'école de l'école maternelle s'est prononcé en faveur de la semaine de quatre jours et a proposé l'organisation du temps scolaire suivante à partir de la rentrée 2021

- Du lundi au vendredi de 8H 15 à 11H 45 et de 13H35 à 16H05

Le Conseil Municipal

#### **DONNE**

- *Un avis favorable à la demande de renouvellement de dérogation pour organiser les enseignements sur quatre jours*

- *Un avis favorable à ces propositions d'horaires.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12) MISE EN LOCATION DU LOGEMENT NON SOCIAL DE L'IMMEUBLE 3 RUE DE HEUSSERN :**

Dans l'immeuble « ferme RIEHL », cinq logements sont conventionnés et sont des logements sociaux. Le sixième logement, un deux pièces de 39,50 m<sup>2</sup> au deuxième étage est mis à disposition de l'évêché.

A ce jour, l'évêché ne semble pas avoir d'affectataire pour ce logement.

La commune peut donc, dans le cadre d'un bail précaire, mettre ce logement en location.

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De la mise en location de ce logement sous forme de bail précaire  
De fixer le montant du loyer mensuel à 400 € plus 70 € d'acompte sur charges.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13) TRAVAUX DANS LE LOCAL ASSOCIATIF A PROXIMITE DES COURTS DE TENNIS :**

Dans le cadre de la dissolution de l'association du tennis club MAC et de la restitution du bâtiment à la commune, un état des lieux a été effectué.

Divers travaux de remise en état sont nécessaires ; une enveloppe globale d'un montant maximum de 30 000 € sera nécessaire.

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous bons de commande dans le cadre de la remise en état du bâtiment qui sera affecté à un usage public.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**14) ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU LAVOIR ET CREATION D'UN PARKING :**

Dans le cadre des travaux de reprise de la voirie de la rue du Lavoir et la création d'un parking à proximité de l'école élémentaire,

Le conseil municipal a approuvé le programme des travaux dans sa séance du 3 mai 2021.

Le bureau d'études en charge des travaux a consulté les entreprises suivantes :

- ENTREPRISE PONTIGGIA : 84 186 € HT base et 6 253 € HT options
- ENTREPRISE DENIS LEGOLL : 79 618,00 € HT base et 6 703 € HT options
- ENTREPRISE VOGEL TP : 89 782,00 € HT base et 8 223 € HT options

Le Conseil Municipal

## DECIDE

- *De ne pas valider les options prévues dans le marché*
- *D'attribuer les travaux à l'entreprise DENIS LEGOLL pour un montant HT de 79 618,00 €*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la commande des travaux*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **15) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL :**

Notre commune réalisera un recensement des habitants de la commune en 2022. Ce recensement est important puisqu'il détermine le calcul de la population légale mise à jour chaque année fin décembre. Depuis 2016, la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé et facilite les opérations de recensement par les agents recenseurs que la commune devra recruter.

Il convient, dès à présent de désigner le coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation du recensement. Il devra être disponible pendant la période de recensement ; les charges de travail induites sont les suivantes : formation (1 jour en octobre ou novembre), préparation du recensement 8 jours (en novembre), réalisation du recensement : 11 jours)

A chaque recensement intégral de la population, Mme BAILLY Eliane, attachée territoriale faisant fonction de secrétaire de mairie a accepté de se charger de la coordination du recensement dans le cadre de son temps de travail et sans rémunération supplémentaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

## DESIGNE

*Madame BAILLY Eliane, attachée territoriale, en qualité de coordinatrice communale pour le recensement de la population 2022 dans le cadre de son temps de travail habituel et sans rémunération supplémentaire.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**